



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	1/60

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	9
Fiches activités types de l'emploi	13
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	17
Fiche compétences transversales de l'emploi	51
Glossaire technique	53
Glossaire du REAC.....	55

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	3/60

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La création du Titre Professionnel (TP) "opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers" est décidée en fin 2015 pour répondre aux besoins du marché du travail. La configuration du TP sera déclinée en deux activités type pour l'emploi visé

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'amiante a été utilisé massivement entre les années 60 et 90, interdit en 1997, il est présent en quantité dans près d'un immeuble sur deux. On estime entre 40 et 50 ans le temps nécessaire à son éradication en France. Le secteur du désamiantage concerne en métropole entre 1100 et 1200 entreprises certifiées SS3 pour un total d'environ 35000 salariés.

Les entreprises font le constat que la formation réglementaire permet l'accès à l'emploi, mais ne développe pas les compétences techniques propres à chaque niveau d'emploi :

- Encadrant technique
- Encadrant de chantier
- Opérateur de chantier

Le secteur du désamiantage est en progression, tous les types d'emploi sont concernés.

Le niveau de qualification de l'opérateur est identifié au niveau V.

La mise en place d'une nouvelle certification permettra l'élaboration d'une offre de formation qualifiante qui professionnaliser les bénéficiaires aux situations de travail rencontrées sur les opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers, tout en permettant aux professionnels de valoriser leur savoir-faire. (VAE).

L'analyse du travail au travers d'une enquête en intra vers les tenants de l'emploi (13 entreprises représentatives) et une enquête en ligne auprès de 103 entreprises certifiées SS3 répondantes a pu mettre en évidence pour le titre « Opérateur d'un chantier de désamiantage » deux activités principales et 17 compétences. Les deux activités principales sont :

- **Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante**
- **Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure**

Ces deux activités ont été mises en évidence par l'enquête et les travaux issus du groupe de travail amiante, en effet les entreprises ont souhaité un découpage par niveau de technicité qui correspond mieux à la réalité des secteurs d'activités. Une partie des entreprises emploie majoritairement des méthodes répétitives demandant des techniques simples à mettre en œuvre, alors que d'autres interviennent également sur des chantiers complexes en milieu parfois occupé et qui demandent un niveau de maîtrise et de technicité supérieurs.

Le découpage en deux activités de niveaux différents permettra l'acquisition et la montée en compétences progressive des apprenants en répondant aux besoins ciblés des entreprises.

Liste des activités

Nouveau TP : Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Activités :

- Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante
- Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	5/60

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
		2	Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
		3	Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
		4	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante
		5	Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante
		6	Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante
		7	Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
		8	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante
		9	Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
		10	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante
2	Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
		11	Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
		3	Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
		12	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure
		13	Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	6/60

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
		14	Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure
		15	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure
		9	Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
		16	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure
		7	Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
		17	Tenir le poste d'homme de sas

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	7/60

FICHE EMPLOI TYPE

Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

L'opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers* procède au retrait de matériaux contenant de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Il exerce son travail sous la responsabilité de l'encadrant de chantier.

Ses activités principales consistent en la préparation et la réalisation d'opérations de traitement

Le professionnel prépare les différentes zones en prenant en compte les consignes et notices de postes. Il met en place des balisages, clôtures, équipements de protection collective. Il installe tous les équipements techniques nécessaires prévus au plan de retrait : confinement, adduction d'air, sas de décontamination. Il vérifie la zone avant le début des travaux. Il réalise les opérations de retrait muni d'équipements de protection individuelle. Il traite les déchets et replie le chantier.

Tout au long des activités, il a le souci de sa sécurité et de celle de ses pairs. Pour cela, il respecte toutes les procédures définies dans le plan de retrait et le document unique d'évaluation des risques et notamment les mesures de décontamination lors des phases de sortie de zone en fin de vacation.

Il peut exercer son métier dans différents secteurs d'activités, dont le bâtiment, l'industrie, le démantèlement de navires, d'aéronefs ou de matériel ferroviaire, le secteur de la démolition, le secteur nucléaire (démantèlement et entretien). L'amiante étant un polluant particulier, de nombreuses méthodes et techniques de traitement peuvent être communes avec d'autres polluants. A ce titre il existe des passerelles entre les différents métiers de la dépollution

La variété des différents secteurs d'activités possibles pour ce professionnel, induit des situations de travail pouvant être totalement différentes : en extérieur, sans confinement, en confinement provisoire ou permanent.

Pour réaliser ses missions, il doit se référer à l'encadrant technique qui définit le niveau de technicité de l'opération (technicité simple ou supérieure). Il peut employer des outils et des méthodes variés, prévus en amont dans les plans de retrait. Selon les cas, il peut travailler en déplacement ou sur poste fixe.

Il exerce sa mission dans un cadre réglementaire défini par le décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application.

Une opération de traitement de l'amiante de technicité courante consiste à traiter des matériaux avec des processus généralement peu émissifs et faisant appel à des matériels et des techniques simples et courantes. Ces opérations courantes sont compatibles avec des Equipements de protection collective ou des Equipements de protection individuelle EPC/EPI simples à mettre en œuvre

Une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure consiste à traiter toutes les autres opérations qui ne sont pas de technicité courante, en particulier toute opération nécessitant la mise en œuvre d'un réseau d'adduction d'air permettant l'utilisation d'Appareil de Protection Respiratoire (APR) isolants ou de Tenues Etanches Ventilées (TEV) ou se déroulant dans un environnement contraint (nucléaire, site fixe de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers)

*Les polluants particuliers concernés par ce REAC sont le plomb, les fibres céramiques réfractaires

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- le bâtiment ;
- l'industrie ;
- le secteur de la démolition ;
- les opérations de traitement de l'amiante présent dans les navires, bateaux et autres constructions flottantes ;
- le démantèlement aérien ;
- l'entretien et le démantèlement en milieu nucléaires ;
- le secteur ferroviaire (démantèlement et entretien du matériel ferroviaire).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	9/60

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :
Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
Désamianteur
Défloqueur

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) ainsi que ses arrêtés d'application

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CQP Opérateur en désamiantage

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante

Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante

Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante

Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante

Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail

Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante

Conditionner et évacuer les déchets de l'opération

Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante

2. Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante

Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure

Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure

Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure

Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure

Conditionner et évacuer les déchets de l'opération

Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure

Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail

Tenir le poste d'homme de sas

Compétences transversales de l'emploi

Travailler en équipe

Mettre en œuvre des procédures

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	10/60

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230s--Exécution de travaux du bâtiment et travaux publics

Fiche(s) Rome de rattachement

I1503 Intervention en milieux et produits nocifs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	11/60

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, le professionnel réalise toutes les opérations de préparation, de retrait, d'évacuation des déchets et de repli d'une opération de désamiantage ou d'autres polluants particuliers de technicité courante.

Les processus génèrent usuellement des empoussièrtements attendus de premiers et seconds niveaux, ils sont maîtrisés et répétitifs et ne nécessitent que des EPI simples à mettre en œuvre et à maintenir et des moyens de protection collective requis pour les niveaux 1 et 2 d'empoussièrtement. Le professionnel intervient dans des opérations courantes ou des environnements peu sensibles

Il peut assister, selon les cas, à l'accueil sécurité du site, il visite le site de l'opération et prend connaissance du contenu des travaux. Il respecte scrupuleusement les consignes et les activités décrites dans le document unique d'évaluation des risques de l'entreprise, dans le plan général de prévention ou le Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et dans le plan de retrait.

Il prépare la zone de travail : réalise la clôture et le balisage, met en place la signalétique et les moyens de protection collective rendus nécessaires et stocke les matériels et équipements.

Durant l'ensemble des activités il est équipé d'EPI adaptés aux caractéristiques du chantier, il les utilise conformément à leur notice d'utilisation. Il maîtrise parfaitement l'utilisation des EPI qui lui sont attribués. Il réalise leur entretien journalier.

Le professionnel, selon les consignes et dans le respect des exigences réglementaires, réalise un confinement, met en place la zone d'approche et les moyens de décontamination.

Il raccorde, de manière conforme, les installations en eau, énergie, et installe tous les équipements de fonctionnement et de surveillance prévus.

Il s'assure du bon fonctionnement des unités de douches, et de l'étanchéité des sas matériel et personnel. Il assiste l'encadrant de chantier dans la réalisation du test de fumée et ajuste si nécessaire le confinement.

Equippé des EPI et des moyens de protection collective correspondants au niveau d'empoussièrtement attendu, le professionnel procède aux opérations de retrait, il respecte scrupuleusement les procédures et consignes du plan de retrait. Il trie et conditionne de manière conforme tous les déchets qu'il produit et les évacue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il se décontamine en respectant les procédures dans les installations prévues, il sait décontaminer le matériel et les déchets conditionnés. Une fois les opérations de retrait réalisées, il procède aux opérations de repli sous le contrôle de l'encadrant de chantier et dans le respect des procédures. Il assiste son encadrant de chantier à la bonne réalisation de l'examen visuel.

Tout au long de l'activité, il a le souci de sa sécurité et de celle de ses pairs. Pour cela, il respecte toutes les procédures du document unique d'évaluation des risques et notamment les mesures de décontamination lors des phases de sortie de zone en fin de vacation.

Il peut exercer l'activité dans différents secteurs, dont le bâtiment, l'industrie, le démantèlement de navires, de bateaux et autres constructions flottantes ou d'aéronef, de matériel ferroviaire, d'installations nucléaires et le secteur de la démolition. Plus précisément sur des opérations de couvertures, d'enveloppe extérieure du bâtiment, de maintenance de matériel et d'équipement de transport et également dans des spécialités dont l'entreprise justifie la spécificité par des processus maîtrisés.

Pour réaliser l'activité, il peut employer des outils et des méthodes variés, prévus en amont dans les plans de retrait. Selon les cas, il peut travailler en déplacement ou sur poste fixe.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) et ses arrêtés d'application

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	13/60

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante
Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante
Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante

Compétences transversales de l'activité type

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	14/60

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, le professionnel réalise toutes les opérations de préparation, de retrait, d'évacuation des déchets et de repli d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure.

Les polluants particuliers comme l'amiante sont diversifiés et font appel à des techniques qui demandent des compétences souvent particulières. Le professionnel peut intervenir dans des opérations complexes ou des environnements sensibles. Il est capable de mettre en œuvre des moyens de protection collective et des EPI plus efficaces et plus techniques adaptés à des empoussièrtements élevés.

Le professionnel visite le site de l'opération et prend connaissance du contenu des travaux. Il respecte scrupuleusement les consignes et procédures prévues dans le document unique d'évaluation des risques de l'entreprise, dans le plan général de prévention et dans le plan de retrait.

Il prépare la zone de travail : réalise la clôture et le balisage, met en place la signalétique et les EPC rendus nécessaires et stocke les matériels et équipements.

Durant l'ensemble des activités, il est équipé d'EPI adaptés aux caractéristiques du chantier, il les utilise conformément à leur notice d'utilisation. Il maîtrise parfaitement l'utilisation des EPI qui lui sont attribués. Il réalise leur entretien journalier.

Il réalise selon les consignes un confinement, met en place la zone d'approche et l'installation d'air respirable prévue.

Il raccorde, de manière conforme, les installations en eau, énergie, et installe tous les équipements de fonctionnement et de surveillance prévus.

Il s'assure du bon fonctionnement des unités de douches, de l'installation d'adduction d'air et de l'étanchéité des sas matériel et personnel. Il vérifie les communications entre la zone confinée et l'homme de sas.

Il assiste l'encadrant de chantier dans la réalisation du test de fumée et ajuste si nécessaire le confinement.

Equipé des EPI et des moyens de protection collective correspondants au niveau d'empoussièrtement attendu, le professionnel procède aux opérations de retrait, il respecte scrupuleusement les procédures et consignes du plan de retrait. Il traite les Matériaux Produits Contenant de l'Amiante, (MPCA), par des techniques complexes demandant un haut niveau de compétence et de maîtrise des gestes. Il peut sous la responsabilité de l'encadrant de chantier tenir le poste d'homme de SAS. Il trie et conditionne de manière conforme tous les déchets ayant généralement perdu leur intégrité et les évacue au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Il se décontamine en respectant les procédures dans les installations prévues, il sait décontaminer le matériel et les déchets conditionnés. Une fois les opérations de retrait réalisées, il procède aux opérations de repli, dans le respect des procédures, en gérant les risques de contamination résiduelle. Il récupère et traite les effluents. Il assiste son encadrant de chantier à la bonne réalisation de l'examen visuel.

Tout au long de l'activité, il a le souci de sa sécurité et celle de ses pairs. Pour cela, il respecte toutes les procédures du document unique d'évaluation des risques et notamment les mesures de décontamination lors des phases de sortie de zone en fin de vacation.

Il peut exercer l'activité dans différents secteurs, dont le bâtiment, l'industrie, le démantèlement de navires, bateaux et autres constructions flottantes ou de matériel ferroviaire, et le secteur de la démolition. Pour réaliser l'activité, il peut employer des outils et des méthodes variés, prévus en amont dans les plans de retrait. Selon les cas, il peut travailler en déplacement ou sur poste fixe.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) ainsi que ses arrêtés d'application

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	15/60

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante
Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure
Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure
Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
Tenir le poste d'homme de sas

Compétences transversales de l'activité type

Travailler en équipe
Mettre en œuvre des modes opératoires
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail
Intégrer les principes de développement durable dans son travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	16/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et à partir de ses consignes

- Disposer des connaissances minimales nécessaires pour réaliser les tâches qui incombent à un opérateur, en sécurité pour lui-même et pour l'environnement, lors de la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulage, sous la direction d'un encadrant de chantier

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est nécessaire à la fonction d'opérateur dans tout chantier de retrait ou d'encapsulage de matériau contenant de l'amiante, quelle qu'en soit la technicité. Elle permet à l'opérateur de disposer des connaissances minimales du risque, des obligations réglementaires applicables et des moyens généraux de prévention.

Critères de performance

- Réussir l'évaluation de compétence selon les critères de l'arrêté du 23/02/12. Elle doit être renouvelée tous les 3 ans.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

-Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante, des Fibres Céramiques Réfractaires (FCR), du plomb, et leurs effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme, et leurs points communs en tant que polluants particuliers

- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et aux polluants particuliers ainsi que les risques afférents aux opérations sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, risque de chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment du droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :

-Connaître les produits, matériaux et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante, des FCR, du plomb et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement

- Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les modes opératoires recommandés et adaptés à la protection des travailleurs et de l'environnement.

Sont notamment visées :

-Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ;

- Les procédures d'entrée et de sortie de zone ;

- La connaissance du rôle des moyens de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

- Le fait de connaître et d'être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ;

- Le fait d'être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées recommandées de port en continu. Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ;

- La connaissance des durées maximales de vacation en zone confinée en fonction des conditions de travail et des appareils de protection respiratoire utilisés ;

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	17/60

- Le fait d'être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ;
- Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	18/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et à partir de ses consignes

- Porter les EPI courants (vêtements, casque, chaussures, protection respiratoire, protections auditives, gants) associés aux polluants
- Utiliser les moyens de protection collective adaptés aux opérations de technicité courante
- Mettre en œuvre des procédures en respectant les consignes
- Mettre en œuvre les techniques de traitement en adéquation avec les polluants
- Observer son environnement immédiat et détecter les dangers
- Détecter des anomalies et alerter l'encadrant de chantier
- Appliquer les consignes et procédures de mise en sécurité définies par l'employeur
- Mettre en œuvre les principes de la culture sécurité et de la vigilance partagée

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, dans le cadre d'opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante. Les risques encourus sont ceux que l'on trouve généralement pour les processus de premier et second niveaux d'empoussièrément.

Les procédés et techniques employés sont simples, répétitifs et maîtrisés, ils peuvent cependant être très variés.

Le professionnel respecte les réglementations qui encadrent cette activité à risque (chimique, explosion, incendie, atmosphère confinée, chute et éboulement, bruits, conduite et présence d'engins de chantiers...)

Critères de performance

- Les EPI et les moyens de protection collective sont conformes et correctement utilisés
- Les procédures sont respectées
- Les anomalies sont signalées
- Le conditionnement des déchets est conforme
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone sont respectées
- Les différentes vacations sont identifiées dans le document de suivi des travaux
- Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et, pour ceux individuels, portés en fonction du risque encouru
- Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques (PRAP). sont mises en œuvre

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître l'existence et le rôle des documents de prévention : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou PDP, documents propres à l'opération (plan de retrait)

Connaître les consignes des (Fiche de sécurité) FDS et notices de poste

Connaître les principales familles de polluants dans le bâtiment et l'industrie, les risques associés pour l'homme et l'environnement, leur effet sur la santé.

Connaître les principes de dépollution associés à ces polluants et les technologies mises en œuvre,

Connaître et appliquer les éléments de réglementation présents dans les documents PGCSPS, PPSPS, plan de prévention

Connaître l'organisation du travail dans les entreprises de dépollution (les intervenants, les responsabilités)

Connaître et comprendre les principaux risques courants (chocs, électrisation, chute de hauteur, bruit) rencontrés sur des opérations

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	19/60

Connaître les risques liés aux travaux en hauteur
Connaître les enjeux du développement durable sur un chantier de dépollution,
Connaître les prérogatives du premier niveau de Sauveteur Secouriste du Travail,
Connaître les recommandations de la Prévention des risques liés à l'Activité physique (PRAP)
Connaître et appliquer les éléments de sécurité spécifiques au risque lié à l'utilisation d'un masque ventilé avec cartouche, savoir lire les inscriptions sur les cartouches filtres et des badges de contrôles d'exposition aux polluants dangereux.
Se situer dans le cadre d'une opération de dépollution (intervenants, coordination, organisation...)
Repérer et identifier les process de dépollution mis en œuvre et se situer dans cet environnement.
Connaître et appliquer si nécessaire le droit de retrait

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	20/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier :

- Visiter le site de l'opération
- Identifier les zones directement affectées par les travaux
- Prendre connaissance des activités liées aux contenus des travaux
- Assister, selon les cas, à l'accueil sécurité du site
- Identifier les informations du plan de retrait et du plan de prévention ou du PPSPS
- S'assurer des conditions particulières de sécurité de son intervention (résultat du contrôle de l'état initial de l'empoussièrément de l'air en fibres d'amiante, risque de chute important, consignation électrique...)
- Lire et appliquer le contenu d'une notice de poste
- Exploiter et renseigner une procédure ou un document d'autocontrôle

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur le site de l'opération et sous la responsabilité de l'encadrant de chantier. Le professionnel travaille en équipe. La diversité des opérations de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers oblige l'adaptation permanente à des contextes de travail différents dans le respect des consignes prévues dans le plan de retrait et des documents de prévention

Critères de performance

- Les conditions d'accès au site de l'opération et la nature des travaux de retrait sont connues
- Les informations du plan de retrait et les moyens de prévention sont identifiés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Comprendre et interpréter le marquage in-situ des matériaux dangereux à traiter ou à laisser en place
Lire et s'appropriier le contenu d'un Plan de Retrait ou d'Encapsulage (PRE) et d'un Plan de Prévention (PDP) ou d'un Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS).

Lire et s'appropriier le contenu d'un descriptif de travaux

Connaître et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'un chantier, d'un atelier

Lire et appliquer le contenu d'une notice de poste

Échanger et recouper les informations

Partager sa pratique

Rendre compte à sa hiérarchie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	21/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier :

- Réaliser le déchargement, la manutention des matériels en veillant aux gestes et postures et au maintien des protections de transport « spécial amiante »
- Mettre en place la clôture et le balisage du chantier et de la zone de travail
- Mettre en place l'affichage réglementaire, dont la signalétique en lien avec le niveau d'empoussièrement de l'opération.
- Réceptionner et stocker les matériels et équipements dont ceux précédemment utilisés sur d'autres chantiers
- Réaliser un éclairage suffisant
- Veiller à la propreté des lieux et réaliser une aspiration de précaution préalable
- Mettre en place les moyens et équipements de protection collective et identifier d'éventuels dysfonctionnements
- Suivre les consignes données pour les travaux préparatoires comportant des risques
- Identifier les risques liés à l'utilisation de produits dangereux et appliquer les consignes de prévention.
- Installer un vestiaire d'approche adapté à une opération simple et les installations de décontamination
- Protéger les surfaces ne devant pas être traitées et non décontaminables et évacuer le mobilier ou les équipements gênants ou susceptibles d'être contaminés par l'opération
- Procéder à la décontamination ou à l'évacuation des composants et parties d'équipements en place
- Réaliser le calfeutrement d'un local
- Réaliser un confinement simple peau sur des surfaces existantes ou à créer avec ossature simple sur mur, plafond, sol (tasseaux bois), y compris le cas échéant en bâche thermo-rétractable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier, à la réglementation en vigueur et dans le respect des consignes du plan de retrait et des consignes de sécurité, le professionnel met en place la clôture et le balisage des différentes zones. Il appose la signalétique réglementaire. Il stocke de manière rationnelle et sécurisée le matériel et les équipements.

Il prépare les consommables et le matériel de traitement utilisés en zone, il installe les armoires-vestiaires et autres moyens de rangement des EPI. Il met en place les moyens de levage (palan, transpalette...) et les affichages de zone (Liste des Sauveteur Secouriste du Travail (SST) consignes en cas d'évacuation d'urgence, niveau d'empoussièrement prévu).

Selon le cas et le niveau d'empoussièrement ambiant et avant toute opération de retrait, l'opérateur de chantier devra être équipé de ses EPI, incluant le cas échéant un appareil de protection respiratoire adapté au niveau d'empoussièrement ambiant.

Critères de performance

- La clôture et le balisage sont conformes et permettent la sécurisation de la zone
- Les affichages de zone sont affichés conformément à la réglementation en vigueur
- Le matériel est stocké de manière sûre et sécurisée
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rapporter à l'encadrant de chantier, notamment sur la base du document d'autocontrôle, des éléments laissant penser la présence d'un risque amiante lors des travaux préparatoires.

Lire et s'approprier le contenu d'un mode d'emploi

Lire et s'approprier le contenu d'un descriptif de travaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	23/60

Identifier et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'un chantier, d'un atelier
Lire et appliquer le contenu d'une notice de poste
Savoir réagir en cas de découverte d'un matériau, matériel ou polluant non identifié
Mettre en œuvre un film thermo-rétractable
Rendre compte à sa hiérarchie
Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	24/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous sa propre responsabilité

- Utiliser les EPI adaptés et décrits dans les procédures et consignes
- Utiliser son (APR) conformément à la notice du fabricant
- S'assurer du bon état de fonctionnement de son APR
- Réaliser le test d'étanchéité de son APR
- Détecter les dysfonctionnements de son APR et appliquer les procédures d'urgence
- Décontaminer son APR conformément aux procédures
- Réaliser l'entretien journalier* de son APR
- Signaler tout dysfonctionnement pour lui-même et ses co-équipiers

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel utilise, dans toutes les tâches qui lui sont désignées, ses EPI, lesquels doivent être adaptés au travail à réaliser et à l'environnement. Le professionnel les utilise et en assure l'entretien journalier conformément aux procédures décrites dans le plan de retrait, aux consignes et aux dispositions prévues dans le document unique d'évaluation des risques, dans la notice de poste et dans le respect de la notice d'utilisation du constructeur.

Critères de performance

- Les EPI sont conformes et utilisés conformément aux procédures et à la législation en vigueur
- Les EPI sont en bon état de fonctionnement
- Avant chaque utilisation, les APR sont testés par leurs utilisateurs (test d'étanchéité)
- Les APR sont utilisés conformément à la notice du fabricant
- Chaque APR fait l'objet d'une décontamination soignée par son utilisateur à l'issue de chaque vacation
- Chaque APR fait l'objet d'un entretien journalier

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Savoir contrôler visuellement, utiliser et entretenir ses équipements selon les consignes du fabricant (casque, lunettes, harnais de travail en hauteur, bouchons d'oreilles ...)

Savoir contrôler visuellement le bon fonctionnement de l'APR attribué individuellement Savoir lire la notice du constructeur, un mode d'emploi

Utiliser et entretenir quotidiennement un APR

Utiliser les APR filtrants courants (demi masque P3, demi masque TM2P, Masque TM3P) selon la notice du fabricant

Connaître les limites d'utilisation des APR (limites d'efficacité et durées recommandées de port en continu)

Savoir gérer les situations de dysfonctionnement de son APR, savoir en rendre compte

Utiliser ses EPI conformément aux procédures et consignes

Décontaminer, sécher, contrôler visuellement, ranger et transporter son APR en respectant les procédures

- * (Nettoyage à chaque vacation, remise en charge, vérifications d'usage)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	25/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier

- Identifier et mettre en application des consignes
- Réaliser l'installation des équipements prévus au plan de retrait
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de décontamination personnel (SAS ou unité mobile) et matériel
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de filtration des eaux,
- Installer et vérifier le fonctionnement des extracteurs d'air Très Haute Efficacité (THE)
- Raccorder les équipements aux différents réseaux

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier

Le professionnel réalise, selon les consignes et procédures et en équipe, la mise en place et le raccordement de tous les équipements prévus dans le plan de retrait. Les équipements techniques à installer sont spécifiques au niveau d'empoussièrement du ou des processus mis en œuvre et aux spécificités du chantier.

Critères de performance

- Tous les équipements sont installés conformément à leur notice d'emploi, aux procédures établies, leur fonctionnement est vérifié
- Les affichages de zone sont installés conformément à la réglementation en vigueur
- Les raccordements en eau et énergie sont conformes
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, utiliser selon la notice du fabricant tous les équipements.

Raccorder les installations en eau et énergie

Échanger et recouper les informations

Partager sa pratique

Signaler tout dysfonctionnement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	27/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de sa hiérarchie

- S'assurer du bon fonctionnement de ses APR ou de l'adduction d'air respirable pour les opérations de technicité supérieure
- S'assurer de la présence et l'efficacité des moyens de protection collective
- S'assurer du fonctionnement de tous les équipements techniques nécessaires au chantier et prévus au plan de retrait (unités de douche, sas matériel, adduction d'air, déprimogènes...)
- Détecter les dysfonctionnements et alerter le personnel d'encadrement
- Assister l'encadrant de chantier dans la réalisation du test de fumée et ajuster le confinement si nécessaire

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce dans la zone à traiter, préparée avant le début des opérations de retrait, et sous la responsabilité de l'encadrant de chantier.

Critères de performance

- Les protections collectives sont en place et opérationnelles
- Les équipements tels que unités de douche, appareils de protection respiratoire, adduction d'air, déprimogènes... sont fonctionnels
- L'étanchéité des sas matériel et personnel est assurée
- L'étanchéité du confinement est assurée
- Les moyens de communication et de secours sont fonctionnels

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et extraire des informations d'une notice technique, d'un mode d'emploi

Connaître le fonctionnement des équipements et les solutions de dépannage pour des problèmes simples et récurrents

Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter le SST de zone et sa hiérarchie

Connaître et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'un chantier, d'un atelier

Échanger et recouper les informations

Partager sa pratique

Rendre compte à sa hiérarchie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	29/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier et des consignes de la notice de poste

- Assimiler les consignes et les appliquer dans les différentes méthodes et techniques de travaux
- Assimiler les consignes générales de sécurité pour savoir gérer un accident du travail en zone et évacuer la zone en urgence
- Savoir utiliser ses EPI dans toutes les situations de l'opération
- Réaliser les opérations de traitement conformément au plan de retrait
- Employer les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particuliers
- Collecter, trier et emballer les déchets, conformément aux procédures
- Se décontaminer après chaque vacation
- Rendre compte à l'encadrant de chantier des opérations de retrait sur toutes les zones traitées, pour contrôle

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce après avoir pris connaissance des notices de poste et des consignes de sa hiérarchie. Le professionnel équipé de ses EPI entre en zone et réalise les opérations de retrait conformément aux processus décrits dans le plan de retrait par des techniques répétitives et courantes. Il met en œuvre des moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants comme l'aspiration, la brumisation, la fixation ou l'abattage. Au fur et à mesure de l'avancement, il collecte, emballe et décontamine les déchets en conformité avec les exigences réglementaires.

Sa vacation terminée, il se décontamine en respectant les temps de douche et la procédure puis rejoint la zone de récupération. En fin d'opération de retrait sur la zone, il assiste l'encadrant de chantier dans le contrôle des zones traitées et décrit sur zone les endroits qui ont été traités lors des travaux de retrait.

Il respecte les règles et précautions à prendre pour que les prélèvements d'air nécessaires à la métrologie de l'opération soient efficacement réalisés par les organismes accrédités.

Critères de performance

- Les EPI sont correctement utilisés
- Le masque respiratoire est correctement ajusté, les vérifications d'usage effectuées, le test d'étanchéité réalisé
- Les processus prévus au PRE sont respectés
- Les consignes des notices de poste sont respectées
- L'empoussièrement est limité par l'utilisation de méthodes de protection collectives permettant de le réduire (Aspiration, brumisation, fixation ou abattage)
- La décontamination est effectuée dans le respect des procédures (temps de douche, enchaînement des phases)
- Les zones traitées ont fait l'objet d'un rendu compte à l'encadrant lors de la phase de vérification des zones.
- Les procédures d'évacuation d'urgence sont connues
- Tous les problèmes rencontrés font l'objet d'un rendu compte
- La participation éventuelle de l'opérateur à l'amélioration des processus est efficace et constructive

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un PRE, une notice de poste et assimiler les informations essentielles

Connaître et mettre en œuvre les procédures d'évacuation d'urgence

Utiliser ses EPI conformément à la notice de poste

Mettre, utiliser son APR

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	31/60

Utiliser les moyens de travail de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
Connaître la législation sur le matériel dédié aux travaux de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
Connaître et mettre en œuvre les méthodes courantes de retrait des matériaux et produits selon les consignes du plan de retrait
Connaître et utiliser les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particuliers(Aspiration, brumisation, fixation ou abattage)
Connaître et appliquer les durées maximales de vacation en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
Se décontaminer en respectant les procédures
Identifier le SST du chantier
Rendre compte à sa hiérarchie
Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	32/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Conditionner et évacuer les déchets de l'opération

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier

- Décontaminer les emballages à déchets avant conditionnement réglementaire
- Réaliser le double ensachage (selon la nature et l'intégrité du matériau)
- Réaliser la fermeture conformément à la procédure (selon la nature et l'intégrité du matériau)
- Appliquer les dispositions de stockage ou d'entreposage temporaires liées à l'opération
- Apposer sur les déchets conditionnés les informations permettant l'identification du déchet
- Appliquer la procédure en cas de détérioration accidentelle d'un emballage ou d'un conditionnement de déchets
- Evacuer les déchets conformément à la procédure et au fur et à mesure de la progression des travaux
- Suivre les recommandations de l'encadrement de chantier lors du chargement et de la préparation du transport de déchets

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au fur et à mesure des opérations de retrait. Le professionnel conditionne et évacue sur la zone de stockage provisoire les déchets amiantés qu'il produit, qu'ils aient ou non conservés leur intégrité.

Les déchets sont évacués de la zone de retrait dans le respect des procédures établies. Le professionnel connaît et applique les procédures en cas de percement accidentel d'un sac lors des manipulations de ces derniers.

Critères de performance

- Les déchets sont ensachés et évacués de la zone au fur et à mesure de leur production
- Les déchets font l'objet d'un double ensachage et d'une fermeture en col de cygne (selon la nature et l'intégrité du matériau)
- Les déchets sont évacués par le sas conformément à la procédure et stockés dans le local prévu et sécurisé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

- Trier les déchets
- Connaître et appliquer le bon conditionnement des déchets en zone (limite de poids et résistance)
- Connaître et appliquer la procédure d'évacuation des déchets de zone
- Connaître et appliquer les règles de stockage et d'étiquetage des déchets
- Conditionner les déchets, les décontaminer, pratiquer le double ensachage
- Maitriser les modalités de stockage temporaires liées à l'opération.

- Connaître et appliquer la procédure en cas de détérioration accidentelle d'un emballage

- Rendre compte à sa hiérarchie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	33/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier

- Réaliser le nettoyage fin de la zone de travail et des zones susceptibles d'avoir été polluées
- Conditionner dans des emballages comportant le marquage « Amiante » le matériel non décontaminable
- Procéder au nettoyage des surfaces par aspiration THE et à la fixation des contaminations résiduelles sur les protections de surface avant leur enlèvement et après réalisation de la mesure libératoire
- Appliquer un fixateur sur les surfaces traitées
- Replier l'ensemble des moyens de protection collective sans remettre en suspension des polluants particuliers
- Trier et conditionner les déchets (confinement, consommables...) selon leur filière
- Nettoyer et conditionner le matériel utilisé
- Charger en sécurité et suivant le plan de charge le matériel dans le camion
- Ranger dans l'espace prévu à cet effet le matériel réutilisable non décontaminable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et après avoir réalisé les opérations de retrait. Le professionnel réalise les opérations de repli. Il démonte, vérifie tous les équipements utilisés sur le chantier conformément aux procédures et modes d'emploi. Le matériel non décontaminable fait l'objet d'une procédure spécifique. Il obture les déprimogènes et aspirateurs, et ensache le matériel non décontaminable, il répertorie et replie l'ensemble des matériels, et rend compte des anomalies à sa hiérarchie. Il charge les matériels sur les véhicules conformément au plan de charge et une fois au dépôt de l'entreprise remise le matériel non décontaminable. Il procède au nettoyage fin des surfaces traitées et non traitées notamment par lavage avec récupération et traitement des effluents. Il gère les risques de contamination résiduelle

Critères de performance

Le matériel non décontaminable a fait l'objet d'une procédure spécifique (ensachage et remisage dans le local prévu à cet effet.)

Les déprimogènes et aspirateurs ont été obturés

Les matériels sont répertoriés, rangés et prêts à être chargés pour une prochaine utilisation

Chaque dysfonctionnement ou défaut d'un matériel fait l'objet un signalement à sa hiérarchie

Le chargement des véhicules respecte le plan de charge et la sécurité spécifique au transport

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

- Connaître les procédures de repli sans remise en suspension des polluants particuliers
- Connaître et appliquer la procédure de décontamination de conditionnement et de sortie de zone du matériel utilisé
- Connaître les conditions de stockage et d'entreposage sans croisement de flux des matériels contaminés et non contaminés
- Répertorier du matériel, inspecter son état, et rendre compte à sa hiérarchie
- Charger un véhicule selon le plan de charge et la législation en vigueur

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	35/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et à partir de ses consignes

- Porter les EPI (vêtements, casque, chaussures, protection respiratoire, protections auditives, gants) associés aux polluants
- Détecter des anomalies et alerter l'encadrant de chantier
- Appliquer les consignes et les procédures et mises en sécurité définies par l'employeur
- Mettre en œuvre des procédures en respectant les consignes
- Assimiler les risques spécifiques (incendie, explosion chimique, co-activité, charge en surplomb, ainsi que ceux propres à certaines opérations complexes)
- Assimiler les risques spécifiques d'opérations réalisées dans des milieux complexes (industrie, construction navale, nucléaire)
- Mettre en œuvre les techniques de traitement en adéquation avec les polluants
- Détecter des anomalies et alerter l'encadrant de chantier
- Mettre en œuvre les principes de la culture sécurité et de la vigilance partagée

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier, dans le cadre d'opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure. La diversité et la complexité des chantiers possibles induit des situations de travail pouvant comprendre des consignes, méthodes de travail et procédures extrêmement variées qui font appel à un niveau de qualification élevé, les risques encourus sont identifiés pour chacun des trois niveaux d'empoussièrement.

Le professionnel respecte les réglementations qui encadrent cette activité à risque (chimique, explosion, incendie, atmosphère confinée, chute et éboulement, bruits, conduite et présence d'engins de chantiers...)

Critères de performance

- Les EPI et les moyens de protection collective sont conformes et correctement utilisés
- Les procédures sont respectées
- Les anomalies sont signalées
- Le conditionnement des déchets est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone sont respectées
- Les différentes vacations sont identifiées dans le document de suivi des travaux
- Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et portés en fonction du risque encouru
- Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont mises en œuvre (PRAP).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître les principales familles de polluants dans le bâtiment et l'industrie, les risques associés pour l'homme et l'environnement, leur effet sur la santé.

Connaître les principes de dépollution associés à ces polluants et les technologies complexes de mise en œuvre,

Connaître et appliquer les éléments de réglementation présents dans les documents PGCSPPS, PPSPS, plan de prévention et plan de retrait

Connaître l'organisation du travail dans les entreprises de dépollution (les intervenants, les responsabilités)

Connaître les enjeux du développement durable sur un chantier de dépollution,

Connaître les prérogatives du premier niveau de Sauveteur Secouriste du Travail,

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	37/60

Connaître les recommandations de la Prévention des risques liés à l'Activité physique (PRAP,)
Connaître et appliquer les éléments de sécurité propres aux APR spécifiques aux niveaux d'empoussièrtements élevés.
Savoir lire les inscriptions sur les cartouches filtres et des badges de contrôles d'exposition aux polluants dangereux.
Se situer dans le cadre d'un chantier de dépollution complexe (intervenants, coordination, organisation...)
Repérer et identifier les process de dépollution mis en œuvre et se situer dans cet environnement.
Connaître et appliquer si nécessaire le droit de retrait

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	38/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier :

- Mettre en place la clôture et le balisage d'accès
 - Baliser les différentes installations du chantier, installer la signalétique réglementaire requise
 - Stocker les matériels et équipements
 - Mettre en place les moyens de protection collective
 - Suivre les consignes données pour les travaux avec mesures d'empoussièrement sur porteur(s)
 - Identifier les risques liés à l'utilisation de produits dangereux et appliquer les consignes de prévention.
 - Installer un vestiaire d'approche adapté à une opération de technicité supérieure
- Réaliser une décontamination préalable des ouvrages et surfaces susceptibles d'être pollués
- Réaliser l'évacuation et la décontamination éventuelle du mobilier ou des équipements gênants ou susceptibles d'être contaminés par l'opération
 - Protéger les surfaces non traitées et non décontaminables
 - Réaliser la pose d'une ossature complexe (structure d'échafaudage, tasseaux bois...) sur tous supports
 - Réaliser un confinement double peau (sol, mur, plafond), y compris en bâche thermo-rétractable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier, à la réglementation en vigueur et dans le respect des consignes du plan de retrait et des consignes de sécurité, le professionnel met en place la clôture et le balisage des différentes zones. Il stocke de manière rationnelle et sécurisée le matériel et les équipements adaptés à une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure.

Il prépare les consommables et le matériel de traitement utilisés en zone, il installe les armoires, vestiaires et autres moyens de rangement des EPI. Il met en place les moyens de levage (palan, transpalette...) et les affichages de zone (Liste des SST/consignes en cas d'évacuation d'urgence, niveau d'empoussièrement prévu).

Selon le cas et le niveau d'empoussièrement ambiant et avant toute opération de retrait, l'opérateur devra être équipé de ses EPI, incluant le cas échéant un appareil de protection respiratoire adapté au niveau d'empoussièrement ambiant.

Critères de performance

- La clôture et le balisage sont conformes et permettent la sécurisation de la zone
- Les affichages de zone sont affichés conformément à la réglementation en vigueur
- Le matériel est stocké de manière sûre et sécurisée
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire et s'approprier le contenu d'un mode d'emploi

Lire et s'approprier le contenu d'un descriptif de travaux

Identifier et appliquer les règles de sécurité spécifiques d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

lire et appliquer le contenu d'une notice de poste

Mettre en œuvre un confinement double peau

Mettre en œuvre un film thermo-rétractable

Appliquer des procédures liées à des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	39/60

Échanger et recouper les informations
Partager sa pratique

Rendre compte à sa hiérarchie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	40/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous sa propre responsabilité

- S'assurer du bon état de fonctionnement de son APR
- Réaliser le test d'étanchéité de son APR
- Utiliser les EPI adaptés et décrits dans les procédures et consignes (Réseau d'air respirable, masque à débit continu, et PPG, ou tenue étanche ventilée)
- Décontaminer son APR conformément aux procédures
- Réaliser l'entretien journalier de son APR
- Ranger et transporter son APR

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le professionnel utilise, dans toutes les tâches qui lui sont désignées, ses EPI, lesquels doivent être adaptés aux chantiers de technicité supérieure, tels que masque à adduction d'air, tenue étanche ventilée. Le professionnel les utilise et en assure l'entretien journalier conformément aux procédures décrites dans le plan de retrait, aux consignes et dispositions prévues dans le document unique d'évaluation des risques et dans le respect de la notice d'utilisation établie par le constructeur.

Critères de performance

- Les EPI sont conformes et utilisés conformément aux procédures et à la législation en vigueur
- Les EPI sont en bon état de fonctionnement
- Avant chaque utilisation les APR sont testés par leurs utilisateurs (test d'étanchéité)
- Les APR sont utilisés conformément à la notice du fabricant
- Chaque APR fait l'objet d'une décontamination soignée par son utilisateur
- Chaque APR fait l'objet d'un entretien journalier

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire une notice constructeur, un mode d'emploi

Utiliser un masque à adduction d'air

Utiliser une tenue étanche ventilée

Connaître le rôle, les limites d'efficacité et les durées recommandées de port en continu de son APR

Rendre compte

Utiliser ses EPI conformément aux procédures et consignes

Décontaminer son APR en respectant les procédures

Entretenir quotidiennement, ranger, et transporter son APR personnel

Rendre compte

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	41/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 14

Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir des consignes de l'encadrant de chantier

- Identifier et mettre en application des consignes
- Réaliser l'installation des équipements prévus au plan de retrait
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de décontamination personnel 5 compartiments équipées d'adduction d'air (SAS ou unité mobile) et matériel
- Installer et vérifier le fonctionnement des unités de filtration des eaux
- Installer et vérifier le fonctionnement d'un ensemble d'extracteurs d'air THE sécurisés
- Installer une production d'air respirable avec compresseur, unité de traitement de l'air, cuve et sécheur
- Installer un réseau de distribution d'air respirable pour alimenter plusieurs points de la zone de travail
- Se brancher au réseau d'alimentation électrique
- Raccorder les équipements aux différents réseaux

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier

Le professionnel réalise, selon les consignes et procédures et en équipe, la mise en place et le raccordement de tous les équipements prévus dans le plan de retrait sur un chantier de technicité supérieure. Les équipements techniques à installer sont spécifiques au niveau d'empoussièremment et aux spécificités du chantier.

Le professionnel met en œuvre des équipements tels que l'adduction d'air, extracteurs d'air sécurisés, combinaison ventilée, il installe des vestiaires de zone adaptés à des effectifs importants ou à des durées longues

Critères de performance

- Tous les équipements sont installés conformément à leur notice d'emploi, aux procédures établies, leur fonctionnement est vérifié
- Les raccordements en eau et énergie sont conformes
- Les affichages de zone sont installés conformément à la réglementation en vigueur
- Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître la diversité des activités correspondant à la technicité supérieure ainsi que les niveaux d'empoussièremment associés

Installer, utiliser tous les équipements d'un chantier de technicité supérieure Raccorder les installations en eau et énergie

Échanger et recouper les informations

Partager sa pratique

Rendre compte à sa hiérarchie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	43/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 15

Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

- Assimiler les consignes et les appliquer dans les différentes méthodes et techniques de travaux susceptibles de produire un fort empoussièrément
- Assimiler les consignes générales de sécurité pour savoir gérer un accident du travail en zone et évacuer la zone en urgence
- Savoir utiliser ses EPI dans toutes les situations de l'opération
- Réaliser les opérations de traitement conformément au plan de retrait
- Employer les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particuliers
- Collecter, trier et emballer les déchets, conformément aux procédures
- Se décontaminer après chaque vacation
- Rendre compte à l'encadrant de chantier des opérations de retrait sur toutes les zones traitées, pour contrôle

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce après avoir pris connaissance des notices de poste et des consignes de la hiérarchie. Le professionnel équipé de ses EPI entre en zone et réalise les opérations de retrait conformément aux processus décrits dans le plan de retrait. Le professionnel traite les Matériaux et produits contenant de l'amiante MPCA par des techniques complexes nécessitant un niveau de compétence élevé. Au fur et à mesure de l'avancement, il conditionne, décontamine, et évacue de la zone les déchets en conformité.

Sa vacation terminée, il se décontamine, dans le respect des procédures établies lors d'opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers, en respectant les temps de douche et la procédure puis rejoint la zone de récupération. En fin d'opération de retrait sur la zone, il assiste l'encadrant dans le contrôle des zones traitées et décrit sur zone les endroits qui ont été traités lors des travaux de retrait.

Critères de performance

- Les EPI sont correctement utilisés
- Le masque respiratoire est correctement ajusté, les vérifications d'usage effectuées, le test d'étanchéité réalisé
- Les processus prévus au PRE sont respectés
- Les consignes de la notice de poste sont respectées
- L'empoussièrément est limité par l'utilisation de moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particuliers (aspiration, brumisation, fixation ou abattage)
- La décontamination est effectuée dans le respect de la procédure (temps de douche, enchaînement des phases)
- Les zones traitées ont fait l'objet d'un rendu compte à l'encadrant lors de la phase de vérification des zones.
- Les procédures d'évacuation d'urgence sont connues
- Tous les problèmes rencontrés font l'objet d'un rendu compte
- La participation éventuelle de l'opérateur de chantier à l'amélioration des processus est efficace et constructive

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire un PRE, une notice de poste et assimiler les informations essentielles

Connaître et mettre en œuvre les procédures d'évacuation d'urgence

Utiliser ses EPI conformément à la notice de poste

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	45/60

Mettre, utiliser et entretenir quotidiennement son APR
 Utiliser les moyens de travail de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
 Connaître la législation sur le matériel dédié aux travaux de faible hauteur (plateforme individuelle roulante légère)
 Mettre en œuvre les techniques de retrait selon les indications données, par processus, dans le plan de retrait
 Connaître et utiliser les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants particuliers
 Connaître et appliquer les méthodes de récupération et d'emballage immédiat des matériaux traités
 Connaître et appliquer les méthodes de nettoyage efficaces et de contrôle de l'absence de contamination des surfaces
 Connaître et appliquer les durées maximales de vacation en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoires utilisés
 Connaître et appliquer les règles et précautions à prendre pour que les prélèvements d'air nécessaires à la métrologie de l'opération soient correctement réalisés par les organismes accrédités
 Savoir se décontaminer selon plusieurs modalités correspondantes aux différentes installations de décontamination permises lors de travaux de technicité supérieure
 Connaître les impacts d'une mauvaise décontamination
 Savoir décontaminer les matériels, déchets en colis
 Connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans les bases vie
 Connaître et appliquer les gestes du secourisme du travail appliqué aux opérations de traitement de l'amiante
 Rendre compte à sa hiérarchie
 Échanger et recouper les informations
 Partager sa pratique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	46/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 16

Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Conformément aux consignes de l'encadrant de chantier

- Réaliser le nettoyage fin de la zone de travail et des zones susceptibles d'avoir été polluées
- Conditionner dans des emballages comportant le marquage « Amiante » le matériel non décontaminable
- Procéder au nettoyage des surfaces par aspiration THE et à la fixation des contaminations résiduelles sur les protections de surface avant leur enlèvement et après réalisation de la mesure libératoire
- Appliquer un fixateur sur les surfaces traitées
- Replier l'ensemble des moyens de protection collective sans remettre en suspension des polluants particuliers
- Trier et conditionner les déchets (confinement, consommables...) selon leur filière
- Vider, nettoyer et conditionner le matériel utilisé, le transporter et l'entreposer sans risque
- Charger en sécurité et suivant le plan de charge le matériel dans le camion
- Ranger dans l'espace prévu à cet effet le matériel réutilisable non décontaminable

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et après avoir réalisé les opérations de retrait. Le professionnel réalise les opérations de repli. Il démonte, vérifie tous les équipements utilisés sur le chantier conformément aux procédures et mode d'emploi. Le matériel non décontaminable fait l'objet d'une procédure spécifique. Il obture les déprimogènes et aspirateurs, et ensache le matériel non décontaminable, il répertorie et replie l'ensemble des matériels, vérifie son bon état et rend compte des anomalies à sa hiérarchie. Il charge les matériels sur les véhicules conformément au plan de charge et une fois au dépôt de l'entreprise remise le matériel non décontaminable. Il procède au nettoyage fin des surfaces traitées et non traitées notamment par lavage avec récupération et traitement des effluents. Il gère les risques de contamination résiduelle

Critères de performance

Le matériel non décontaminable a fait l'objet d'une procédure spécifique (ensachage et remisage dans local prévu à cet effet.)

Les déprimogènes et aspirateurs ont été obturés

Les matériels sont répertoriés, rangés et entretenus prêts à être chargés pour une prochaine utilisation

Chaque dysfonctionnement ou défaut d'un matériel fait l'objet un signalement à la hiérarchie et d'une remise à niveau si possible

Le chargement des véhicules respecte le plan de charge et la sécurité spécifique au transport

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Réaliser un nettoyage fin des surfaces et un traitement adapté (aspiration THE et fixation des pollutions résiduelles sur les protections)

Connaître et appliquer les techniques permettant de ne pas remettre en suspension des polluants particuliers

Traiter le matériel non décontaminable et le remiser de manière conforme

Répertorier du matériel, inspecter son état, réaliser une remise à niveau et rendre compte à sa hiérarchie

Charger un véhicule selon le plan de charge et la législation en vigueur

Entreposer dans le local prévu le matériel non décontaminable

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	47/60

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 17

Tenir le poste d'homme de sas

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

- Limiter l'accès au chantier et à la zone confinée aux personnes autorisées à y accéder, du fait de leur activité ou de leurs fonctions
- Assister les opérateurs lors de l'habillage et contrôler la mise en place des EPI
- Assurer la fourniture des consommables (tenues, filtres, ...)
- Assurer l'approvisionnement en zone des consommables et outillages nécessaires
- Procéder aux contrôles extérieurs de zone (contrôle du confinement, de la dépression, de la perte de charge des déprimogènes, des entrées et sorties de zone)
- Enregistrer des informations (variation de la dépression, dates, durée, ...), notamment en début et fin de vacation
- Assurer la communication avec le responsable de zone
- Assurer l'entretien et le fonctionnement de l'adduction d'air pour les opérations de technicité supérieure
- Assurer l'entretien et le fonctionnement des installations de décontamination lors de la sortie de zone
- Mettre en application les consignes en cas d'accident de zone ou d'évacuation d'urgence
- Assurer le contrôle des conditionnements et la sortie des déchets de la zone par le sas matériel
- Acheminer les déchets vers la zone tampon à l'aide des moyens de manutention (chariot élévateur, transpalette...)

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

L'encadrant de chantier assure ou peut confier certaines tâches d'homme sas à un opérateur expérimenté. L'opérateur expérimenté connaît et sait utiliser tous les éléments de contrôle de la zone, il assure la communication avec les opérateurs et le responsable de zone, il vérifie pour cela les moyens de liaison et d'alerte (talkie-walkie, téléphone, gyrophare). Il s'assure du fonctionnement et du respect des procédures de décontamination par les opérateurs et réalise l'entretien des installations de décontamination. En cas d'accident, il connaît et met en œuvre les procédures prévues et alerte sa hiérarchie. Il s'assure du bon traitement des déchets en zone ainsi que de leur sortie, il achemine ces déchets sur la zone tampon à l'aide des moyens appropriés.

Critères de performance

Les systèmes de contrôle de la zone sont connus et utilisés conformément aux procédures
Les différents contrôles de zone sont enregistrés
La communication avec le responsable de zone est efficace
Le fonctionnement et l'entretien des installations de décontamination fait l'objet d'un suivi, le matériel fonctionne correctement
Les consignes en cas d'accident sont connues et appliquées
Les déchets sont emballés et sortis de zone conformément à la procédure
L'acheminement des déchets vers la zone tampon est sécurisé
Les temps d'exposition sont enregistrés, la fiche d'exposition renseignée
Les procédures de décontamination sont respectées et notamment la durée des douches

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître les systèmes de contrôle de zone et les enregistrer pour suivi et traçabilité
Communiquer avec ses collègues
Connaître le fonctionnement des installations de décontamination et assurer leur entretien
Connaître et appliquer les consignes en cas d'accident ou d'événement en zone
Connaître, faire appliquer et appliquer les modalités de conditionnement des déchets amiantés
Rendre compte à l'encadrant technique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	49/60

Réagir en cas d'imprévu
Anticiper les situations non conformes
Faire respecter les temps de pause et de vacances

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	50/60

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler en équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité de l'encadrant de chantier et en équipe le professionnel réalise en respectant les consignes et les procédures de sécurité toute les opérations liées à une opération de retrait ou de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers.

Il a en permanence le soucis de sa sécurité et de ses co-équipiers.

Critères de performance

L'équipe fonctionne sans recadrage

Les objectifs de qualité sont atteints

Les objectifs de production sont atteints

La sécurité de l'équipe est assurée

Il n'y a pas de conflits dans l'équipe

Mettre en œuvre des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel met en œuvre conformément aux fiches de poste les techniques et processus prévus au plan de retrait, il connaît et applique les procédures d'urgence si besoin.

Critères de performance

Les processus et techniques décrits dans les notices de poste et plan de retrait sont respectés

Les procédures d'urgence sont connues et appliquées si besoin.

Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Les déchets de chantier doivent être traités selon la législation en vigueur. Au fur et à mesure de la réalisation des travaux, les déchets produits sont triés selon leur catégorie et mis en bennes correspondantes. Le professionnel intègre, maîtrise et applique les règles de prévention des transferts de pollution.

Critères de performance

Le chantier est propre et exempt de déchets non mis en benne

Les déchets sont triés selon la catégorie à laquelle ils appartiennent

Il n'y a pas de transfert de pollution

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	51/60

Intégrer les principes de développement durable dans son travail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel lors de des activités applique selon les consignes, les principes du développement durable,(Gestion de l'eau, des déchets, des énergies)

Critères de performance

Les objectifs de l'entreprise en termes de développement durable sont respectés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	52/60

Glossaire technique

opérateur de chantier

APR : Appareil de protection respiratoire
PDRE ou PRE : Plan de retrait ou d'encapsulage
PDRE : Plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage
PDP : Plan de prévention
RFT : Rapport de fin de travaux
REX : Retour d'expérience
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
BSD : Bordereau de suivi des déchets
BSDA : Bordereau de suivi des déchets amiante
PGC : Plan général de coordination
DTA : Diagnostic technique amiante
SST : Sauveteur secouriste du travail
FCR : Fibres céramiques réfractaires
D.U.E.R.P : Document unique d'évaluation des risques professionnels
MPCA : Matériaux et produits contenant de l'amiante
EPI : Équipement de protection individuelle
TEV : Tenue étanche ventilée
PRAP : Prévention des risques liés aux activités physiques
THE : Très haute efficacité
EPC : Equipements de protection collective

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	53/60

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	55/60

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	56/60

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
OCA	REAC	TP-01353	01	31/07/2018	30/09/2023	57/60

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Sigle du titre professionnel : OCA

Niveau : 3 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 230s - Exécution de travaux du bâtiment et travaux publics

Code(s) ROME : I1503

Formacode : 22265

Date de l'arrêté : 20/07/2018

Date de parution au JO de l'arrêté : 28/07/2018

Date d'effet de l'arrêté : 01/01/2019

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014> , rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel OCA

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	3/34

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure</p> <p>Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante</p> <p>Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante</p> <p>Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure</p> <p>Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante</p> <p>Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante</p> <p>Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure</p> <p>Conditionner et évacuer les déchets de l'opération</p> <p>Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure</p>	02 h 20 min	<p>Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3</p> <p>En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur</p> <p>Les candidats sont évalués par binôme, ils doivent avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés.</p> <p>En cas de candidat unique, un formateur SS3 pourra jouer le rôle d'opérateur pour compléter le binôme, il devra être neutre et ne prendre aucune initiative.</p> <p>En cas de nombre impair de candidat, un candidat évalué précédemment complètera le binôme, il devra être neutre et ne prendre aucune initiative.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
<ul style="list-style-type: none"> Entretien technique 	<p>Tenir le poste d'homme de sas</p> <p>Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante</p>	00 h 20 min	<p>Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Opérateur SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences</p> <p>Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence « Tenir le poste d'homme de SAS »</p>
<ul style="list-style-type: none"> Questionnaire professionnel 	<p>Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers</p> <p>Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail</p> <p>Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers</p> <p>Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers</p> <p>Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure</p> <p>Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante</p>	01 h 00 min	<p>Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes.</p> <p>Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction à l'aide des grilles d'évaluation du questionnaire.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 mn)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		04 h 00 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	4/34

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le plateau technique de certification est certifié SS3 (arrêté du 23/02/2012), en fonction de l'évolution de la législation il peut évoluer afin de respecter la réglementation en vigueur et la certification s'y rattachant

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur

Précisions pour le candidat VAE :

Le centre organisateur informe le candidat de la présence obligatoire de son attestation de compétences "opérateur de chantier SS3" conforme à l'arrêté du 23/02/2012 et en cours de validité lors de la session de certification.

En cas d'utilisation d'une plateforme Individuelle Roulante Légère, le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur .

Le candidat présente une attestation de capacité, ou de formation, concernant l'utilisation de l'équipement de travail temporaire en faible hauteur utilisé lors de la mise en situation professionnelle.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	5/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante					
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante	Présence de l'attestation de compétences réglementaire SS3 opérateur conforme à l'arrêté du 23 février 2012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI et MPC sont conformes et correctement utilisés - Les procédures sont respectées - Les anomalies sont signalées - Le conditionnement des déchets est conforme - Les procédures d'entrée et de sortie de zone sont respectées - Les différentes vacations sont identifiées dans le document de suivi des travaux - Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et portés en fonction du risque encouru - Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont mises en œuvre (PRAP). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions d'accès au chantier et la nature des travaux de retrait sont connues - Les informations du plan de retrait et les moyens de prévention sont identifiés 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante	<ul style="list-style-type: none"> - La clôture et le balisage sont conformes et permettent la sécurisation de la zone - Le matériel est stocké de manière sûre et sécurisée - Les affichages de zone sont affichés conformément à la réglementation en vigueur - Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	6/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI sont conformes et utilisés conformément aux procédures et à la législation en vigueur - Les EPI sont en bon état de fonctionnement - Avant chaque utilisation les APR sont testés par leurs utilisateurs (test d'étanchéité) - Les APR sont utilisés conformément à la notice du fabricant - Chaque APR fait l'objet d'une décontamination soignée par son utilisateur - Chaque APR fait l'objet d'un entretien journalier 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les équipements sont installés conformément à leur notice d'emploi, aux procédures établies, leur fonctionnement est vérifié - Les raccordements en eau et énergie sont conformes - Les affichages de zone sont installés conformément à la réglementation en vigueur - Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les protections collectives sont en place et opérationnelles - Les équipements tels qu'unités de douche, appareils de protection respiratoire, aduction d'air, déprimogènes... sont fonctionnels - L'étanchéité des sas matériel et personnel est assurée - L'étanchéité du confinement est assurée - Les moyens de communication et de secours sont fonctionnels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI sont correctement utilisés - Le masque respiratoire est correctement ajusté, les vérifications d'usage effectuées, le test d'étanchéité réalisé - Les processus prévus au PRE sont respectés - Les consignes des notices de poste sont respectées - L'empoussièrement est limité par l'utilisation de moyens de protection collective permettant de réduire l'émission de polluants (Aspiration, brumisation, fixation ou abattage) - La décontamination respecte la procédure (temps de douche, enchaînement des phases) - Les zones traitées ont fait l'objet d'un rendu compte à l'encadrant lors de la phase de vérification des zones. - Les procédures d'évacuation d'urgence sont connues - Tous les problèmes rencontrés font l'objet d'un rendu compte - La participation éventuelle de l'opérateur à l'amélioration des processus est efficace et constructive 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conditionner et évacuer les déchets de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont ensachés et évacués de la zone au fur et à mesure de leur production - Les déchets font l'objet d'un double ensachage et d'une fermeture en col de cygne (selon la nature et l'intégrité du matériau) - Les déchets sont évacués par le sas conformément à la procédure et stockés dans le local prévu et sécurisé 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante	<p>Le matériel non décontaminable a fait l'objet d'une procédure spécifique (ensachage et remisage dans local prévu à cet effet.)</p> <p>Les déprimogènes et aspirateurs ont été obturés</p> <p>Les matériels sont répertoriés, rangés et prêts à être chargés pour une prochaine utilisation</p> <p>Chaque dysfonctionnement ou défaut d'un matériel fait l'objet un signalement à sa hiérarchie</p> <p>Le chargement des véhicules respecte le plan de charge et la sécurité spécifique au transport</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure					
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante	Présence de l'attestation de compétences réglementaire SS3 opérateur conforme à l'arrêté du 23 février 2012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI et MPC sont conformes et correctement utilisés - Les procédures sont respectées - Les anomalies sont signalées - Le conditionnement des déchets est conforme aux exigences de la réglementation en vigueur - Les procédures d'entrée et de sortie de zone sont respectées - Les différentes vacations sont identifiées dans le document de suivi des travaux - Les équipements individuels et collectifs sont identifiés et portés en fonction du risque encouru - Les préconisations de la Prévention des Risques liés aux Activités Physiques sont mises en œuvre (PRAP). 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Les conditions d'accès au chantier et la nature des travaux de retrait sont connues - Les informations du plan de retrait et les moyens de prévention sont identifiés 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure	<ul style="list-style-type: none"> - La clôture et le balisage sont conformes et permettent la sécurisation de la zone - Le matériel est stocké de manière sûre et sécurisée - Les affichages de zone sont affichés conformément à la réglementation en vigueur - Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI sont conformes et utilisés conformément aux procédures et à la législation en vigueur - Les EPI sont en bon état de fonctionnement - Avant chaque utilisation les APR sont testés par leurs utilisateurs (test d'étanchéité) - Les APR sont utilisés conformément à la notice du fabricant - Chaque APR fait l'objet d'une décontamination soignée par son utilisateur - Chaque APR fait l'objet d'un entretien journalier 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les équipements sont installés conformément à leur notice d'emploi, aux procédures établies, leur fonctionnement est vérifié - Les raccordements en eau et énergie sont conformes - Les affichages de zone sont installés conformément à la réglementation en vigueur - Le matériel et les consommables sont préparés et prêts à être utilisés 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPI sont correctement utilisés - Le masque respiratoire est correctement ajusté, les vérifications d'usage effectuées, le test d'étanchéité réalisé - Les processus prévus au PRE sont respectés - Les consignes des notices de poste sont respectées - L'empoussièrement est limité par l'utilisation de moyens de protection collective permettant de réduire l'émission de polluants (Aspiration, brumisation, fixation ou abattage) - La décontamination respecte la procédure (temps de douche, enchaînement des phases) - Les zones traitées ont fait l'objet d'un rendu compte à l'encadrant lors de la phase de vérification des zones. - Les procédures d'évacuation d'urgence sont connues - Tous les problèmes rencontrés font l'objet d'un rendu compte - La participation éventuelle de l'opérateur à l'amélioration des processus est efficace et constructive 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	10/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Conditionner et évacuer les déchets de l'opération	<ul style="list-style-type: none"> - Les déchets sont ensachés et évacués de la zone au fur et à mesure de leur production - Les déchets font l'objet d'un double ensachage et d'une fermeture en col de cygne (selon la nature et l'intégrité du matériau) - Les déchets sont évacués par le sas conformément à la procédure et stockés dans le local prévu et sécurisé 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure	<ul style="list-style-type: none"> Le matériel non décontaminable a fait l'objet d'une procédure spécifique (ensachage et remisage dans local prévu à cet effet.) Les déprimogènes et aspirateurs ont été obturés Les matériels sont répertoriés, rangés et entretenus prêts à être chargés pour une prochaine utilisation Chaque dysfonctionnement ou défaut d'un matériel fait l'objet un signalement à sa hiérarchie et d'une remise à niveau si possible Le chargement des véhicules respecte le plan de charge et la sécurité spécifique au transport 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Les protections collectives sont en place et opérationnelles - Les équipements tels qu'unités de douche, appareils de protection respiratoire, aduction d'air, déprimogènes... sont fonctionnels - L'étanchéité des sas matériel et personnel est assurée - L'étanchéité du confinement est assurée - Les moyens de communication et de secours sont fonctionnels 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	11/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Tenir le poste d'homme de sas	<p>Les systèmes de contrôle de la zone sont connus et utilisés conformément aux procédures</p> <p>Les différents contrôles de zone sont enregistrés</p> <p>La communication avec le responsable de zone est efficace</p> <p>Le fonctionnement et l'entretien des installations de décontamination font l'objet d'un suivi, le matériel fonctionne correctement</p> <p>Les consignes en cas d'accident sont connues et appliquées</p> <p>Les déchets sont emballés et sortis de zone conformément à la procédure</p> <p>L'acheminement des déchets vers la zone tampon est sécurisé</p> <p>Les temps d'exposition sont enregistrés, la fiche d'exposition renseignée</p> <p>Les procédures de décontamination sont respectées et notamment la durée des douches</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Obligations réglementaires le cas échéant : Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) et ses arrêtés d'application</p> <p>Obligations réglementaires en cas d'utilisation d'une plateforme légère roulante (travaux de faible hauteur) : Code du travail : - Art. R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques. Au démarrage de l'épreuve, le responsable de la session vérifie que les candidats ont bien été informés sur les risques associés aux travaux temporaires en hauteur et à l'utilisation de la plateforme individuelle roulante légère mise à disposition pour la mise en situation professionnelle. Dans le cas contraire, il peut être organisé en amont de la session d'examen une information sur les risques et une formation à l'utilisation de la Plateforme Individuelle Roulante Légère mise à disposition des candidats. Cette formation permettra délivrance d'une attestation de formation conforme avec l'annexe 5 de la R408.</p>					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	12/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Travailler en équipe	Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
	Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure
	Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante
	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante
	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure
	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure
	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante
	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante
	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure
	Tenir le poste d'homme de sas
	Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure
Mettre en œuvre des procédures	Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
	Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure
	Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante
	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante
	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure
	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure
	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante
	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante
	Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure
	Tenir le poste d'homme de sas
	Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante
Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure	
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Conditionner et évacuer les déchets de l'opération
	Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail
	Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers
	Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	13/34

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante Tenir le poste d'homme de sas Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OCA

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 04 h 00 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

- 1) Le jury procède à la correction du questionnaire professionnel
- 2) Le jury évalue le binôme de candidat lors de la mise en situation, il observe et reporte sur la grille d'évaluation de chaque candidat les résultats de l'évaluation (02h20)
- 3) Le jury lors de l'entretien technique vérifie la présence de l'attestation de compétences « SS3 » (Obligatoire pour l'obtention du titre professionnel ou d'un CCP), il évalue au cours d'un questionnement du candidat la compétence « Tenir le poste d'homme de SAS ».(00H20)
- 4) Le jury réalise l'entretien final dont 10 minutes d'échanges sur le dossier professionnel (00h20)

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	14/34

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (Opérateur, Encadrant de chantier, Encadrant technique).

Un jury « encadrant de chantier » ou « encadrant technique » peut également évaluer un « opérateur »

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	15/34

REFERENTIEL D'EVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	17/34

CCP

Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité courante Préparer la zone de travail d'une opération de technicité courante Installer tous les équipements techniques nécessaires d'une opération de technicité courante Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité courante Conditionner et évacuer les déchets de l'opération	01 h 10 min	Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3 En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur Les candidats sont évalués par binôme, ils doivent avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés. En cas de candidat unique, un formateur SS3 pourra jouer le rôle d'opérateur pour compléter le binôme, il devra être neutre et ne prendre aucune initiative. En cas de nombre impair de candidat, un candidat évalué précédemment complètera le binôme, il devra être neutre et ne prendre aucune initiative

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	19/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante	00 h 10 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Opérateur SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012. l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences
▪ Questionnaire professionnel	Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques liés à une opération de technicité courante de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité courante	00 h 20 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le plateau technique de certification est certifié SS3, (conforme à l'arrêté du 23/02/2012) en fonction de l'évolution de la législation il peut évoluer afin de respecter la réglementation en vigueur et la certification s'y rattachant

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 40 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	20/34

Protocole d'intervention du jury :

- 1) **Le jury procède à la correction du questionnaire professionnel**
- 2) **Le jury évalue le binôme de candidat lors de la mise en situation, il observe et reporte sur la grille d'évaluation de chaque candidat les résultats de l'évaluation (02h20)**
- 3) **Le jury lors de l'entretien technique vérifie la présence de l'attestation de compétences « SS3 » (Obligatoire pour l'obtention du titre professionnel ou d'un CCP),**

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (Opérateur, encadrant de chantier, encadrant technique)

Un jury « encadrant de chantier » ou « encadrant technique » peut également évaluer un « opérateur »

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	21/34

CCP

Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer la zone de travail d'une opération de technicité supérieure Installer tous les équipements techniques nécessaires à une opération de traitement de technicité supérieure Utiliser, décontaminer et entretenir ses EPI sur une opération de technicité supérieure Conditionner et évacuer les déchets de l'opération Procéder aux travaux de traitement sur une opération de technicité supérieure	01 h 30 min	Les mises en situation professionnelles sont réalisées sur un plateau technique certifié SS3 En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), et en amont de la session d'examen, le candidat fournit au responsable de session une attestation de formation correspondant à l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur Les candidats sont évalués par binôme, ils doivent avant la mise en situation tirer au sort un sujet de mise en situation parmi trois proposés. En cas de nombre impair de candidats un candidat déjà évalué devra jouer le rôle du deuxième candidat afin de constituer le binôme .ce dernier ne sera pas évalué En cas de candidat unique, le formateur certifié SS3 pourra jouer le rôle du deuxième candidat sa posture devra être neutre .
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	23/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Tenir le poste d'homme de SAS Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « opérateur de chantier » pour l'amiante	00 h 20 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Opérateur SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence « Tenir le poste d'homme de SAS »
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Prendre connaissance du périmètre et des conditions de réalisation d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers Connaître les opérations de vérification de bon fonctionnement des protections collectives de la zone de travail Connaître les principes de sécurité et maîtriser les risques spécifiques liés à une opération de technicité supérieure de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers Réaliser les activités de repli d'une opération de technicité supérieure	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 20 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le plateau technique de certification est certifié SS3,(conforme à l'arrêté du 23/02/2012) en fonction de l'évolution de la législation il peut évoluer afin de respecter la réglementation en vigueur et la certification s'y rattachant

En cas d'utilisation d'une PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère), le centre organisateur transmet au candidat les caractéristiques (marque et modèle) de l'équipement utilisé pour les travaux temporaires en faible hauteur

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 20 min

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	24/34

Protocole d'intervention du jury :

1) Le jury évalue les questionnaires à l'aide de la grille d'évaluation

2) Le jury évalue le binôme de candidat lors de la mise en situation, il observe et reporte sur la grille d'évaluation de chaque candidat les résultats de l'évaluation (01h10)

3) Le jury lors de l'entretien technique vérifie la présence de l'attestation de compétences « SS3 » (Obligatoire pour l'obtention du titre professionnel ou d'un CCP),

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (Opérateur, encadrant de chantier, encadrant technique

Un jury « encadrant de chantier » ou « encadrant technique » peut également évaluer un « opérateur »

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	25/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Opérateur de chantier de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	Plateau technique certifié SS3, conforme à l'arrêté du 23 février 2012 et à ses éventuelles évolutions réglementaires	Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention.
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Sans objet
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et chaises en quantité suffisante pour 10 candidats.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	27/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
-------------	--------	-------------	--	--------------

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	28/34

ANNEXE 2
CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OCA	RE	TP-01353	01	28/07/2018	30/09/2023	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

